INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE VIA LE PORTAIL INTERNET

Ce portail vous permet d'inscrire vos enfants pour la cantine, de gérer vos factures, de payer par carte bancaire.

1) Chaque famille doit utiliser le portail pour cocher les repas qui seront pris ;
2) Les inscriptions à la cantine doivent être **validées pour le lundi soir minuit de la semaine A pour la semaine B** ;
3) Les repas réservés et non pris sont facturés ;
4) **En cas de maladie ou absence, le remboursement des repas est possible à partir du 3ème jour consécutif d'absence, sur demande ;**
5) Si votre enfant n'est pas inscrit à temps, un supplément d'un euro est facturé.

1/ Informations concernant les parents

Nom et prénom (pour la facturation) : ……

Nom et prénom de l'autre parent : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Ville : ……

Téléphone : …… Portable : ……

Personne à prévenir en cas d'urgence : ……

Adresse mail obligatoire : ……@……

La mairie vous adressera un mail comportant le lien du portail internet. Si le mail n'est pas dans votre boite de réception, vérifiez dans vos indésirables.

2/ Informations concernant les enfants

École fréquentée : Trezien ☐ Arzmael ☐

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe et nom instituteur

En cas d'allergies ou de troubles alimentaires, les parents sont invités à contacter les services de cantine pour la mise en place d'un PAI* projet d'accueil individualisé, qui ne pourra être effective que sur présentation d'une attestation du médecin.

TARIFS 2023/2024 :

Tarif enfant : 3.85 €

Tarif adulte : 7.45 €

Supplément en cas de non inscription : 1.00 €

Tarif pour les enfants en PAI* troubles alimentaires apportant la totalité de leur repas (décharge à compléter + accord du responsable de restauration) : 3.05 €